

Orientation

B-17

CLAP

FICHE N°X074

Version : 1

Directive 2014/68/UE

Accepté par le GTP : 08/01/2016

Accepté par le CLAP : 08/01/2016

Référence Directive : Article 13

Annexe II § 3

Sujet : Classification – Accessoires sous pression

Question : Comment sont classés les accessoires sous pression ?

Réponse :

Le facteur déterminant devrait être basé sur la caractéristique de l'accessoire sous pression.

Dans certains cas, le volume et la DN sont l'un et l'autre considérés comme appropriés.
Dans de tels cas, l'accessoire sous pression doit être classifié dans la catégorie la plus élevée.

Dans le cas de robinets, la DN est normalement la plus appropriée.

Raison : Il convient de noter que certaines versions linguistiques ne sont pas claires sur ce point.

Voir aussi Orientation B-01 (CLAP X059).

2020-01-04